



SHOTO KARATÉ ENTRESSEN

Espace Associatif « La Buissonnière »
13118 ENTRESSEN

Règlement intérieur

Le présent règlement intérieur s'applique à tous les adhérents de l'association ainsi qu'à tous les invités ou visiteurs.

Règles du dojo

- **Accès aux installations :** Personne ne peut accéder aux locaux en dehors des horaires de cours. L'entrée au dojo est réservée aux licenciés à jour de leur cotisation, aux sportifs invités et qu'en présence de l'un de nos encadrants. Par souci du bon déroulement des cours, les accompagnateurs des adhérents ne peuvent assister aux entraînements. Des séances « ouvertes » (ou manifestations) aux parents, accompagnateurs ou visiteurs sont prévues en cours d'année.
- **Respect et discipline :** dans le souci de maintenir un climat propice à l'apprentissage, au partage et à l'échange pour la vie martiale et sportive de chacun de nos karatékas, tout non-respect « du code moral » du karaté (affiché au dojo), toute attitude désobligeante envers l'enseignant, les assistants, les membres du bureau, les autres pratiquants et le dojo (durant les entraînements, les compétitions officielles, amicales, et les stages) pourra faire l'objet de sanction (par l'entraîneur avec aval du bureau). Ces règles doivent également être appliquées par les parents des jeunes adhérents ou leurs accompagnateurs, en particulier lors des compétitions, afin de mieux les aider à appréhender tant la philosophie martiale que l'esprit sportif. Dans le même objectif pédagogique, tout membre de l'encadrement du club (enseignant, assistants, membres du bureau) est qualifié pour apporter les réponses souhaitées.
- **Ponctualité :** les horaires indiquent le début des cours sur le tatami. L'entraîneur est seul à pouvoir accepter ou refuser un élève en retard.
- **Hygiène corporelle :** élément de respect de soi-même et des autres. Elle devient primordiale lors du travail avec un partenaire, notamment pour le soin apporté aux ongles des mains et des pieds, qui doivent être courts et propres ; les cheveux longs attachés sans élément pouvant blesser les partenaires.
Le port de chaussures (tongs par exemple) dédiées au dojo exclusivement est obligatoire.
- **Tenue vestimentaire adaptée :** karatégi (kimono) et ceinture, protections (coquille pour les garçons, plastron pour les adolescentes), gants et protections pieds (obligatoirement homologués F.F.K.D.A.).
- **Bijoux (ou fantaisies) :** colliers, bagues, bracelets, boucles d'oreilles, piercing, pinces à cheveux... **sont interdits** sur le tatami afin de prévenir tout risque d'accident.

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans l'enceinte sportive, lors des déplacements, des compétitions.

Horaires des cours

Les horaires des entraînements sont calqués sur le calendrier scolaire, la disponibilité de l'entraîneur (raisons professionnelles) et du dojo. Toutes les informations vous sont transmises par mail ou sms.

A la fin des cours, les enfants quittent le tatami et sont dirigés vers le vestiaire et dès lors ne sont plus sous la responsabilité de l'entraîneur, des assistants et du bureau. Il est donc conseillé aux parents d'être présents à ce moment-là.

Inscription

L'inscription n'est effective que si la fiche d'inscription est complète, le certificat médical, l'autorisation parentale (pour les compétiteurs mineurs) remis et le paiement de la cotisation totalement acquitté.

Pièces à fournir :

- La demande de licence (du Livret du licencié) remplie, datée et signée
- Fiche d'inscription remplie, datée et signée
- Certificat médical avec la mention « ne présente pas de contre-indication à la pratique du karaté en compétition »
- 1 photo d'identité
- 2 enveloppes timbrées adressées au nom de l'adhérent
- Le règlement de l'adhésion

Toute fiche d'inscription complétée, signée vaut acceptation du règlement intérieur.

Licence + Cotisation

- Licence F.F.K.D.A. et son assurance sont obligatoires pour la pratique au club
- La cotisation est annuelle et aucun remboursement n'est possible en cours de saison.

Tout licencié s'engage à respecter les statuts et règlement FFKDA (textes officiels disponibles sur le site www.ffkarate.fr) et du S.K.E.

Manifestations

Lors des compétitions fédérales (départementales, régionales, nationales), rencontres amicales (inter-club) et autres manifestations, le transport des enfants est à la charge des parents.

Ces sorties sont importantes, autant pour l'évolution des pratiquants que pour l'essor du club. Nous sollicitons la compréhension et le soutien de tous parents. Nous vous rappelons toutefois qu'elles ne sont pas imposées, et participent ou soutiennent les adhérents ceux qui le souhaitent.

Non respect du règlement intérieur

Les membres du bureau et de l'équipe pédagogique de l'association ont tout pouvoir pour faire respecter le présent règlement.

Toute contravention au présent règlement intérieur entraîne la possibilité, pour le SHOTO KARATE ENTRESSEN de décider d'un avertissement ou de l'interruption temporaire ou définitive de ses prestations, après avoir entendu les intéressés. Le S.K.E. se réserve le droit d'engager une procédure disciplinaire à leur encontre.

Toute interruption temporaire ou définitive n'entraîne aucun remboursement.